



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH,  
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,  
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY,  
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,  
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,  
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,  
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,  
M. GUENIN, Conseiller Municipal,  
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

**ABSENTS** : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,  
M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - N° 25/03 - 13/A**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"Vu le Code Général de la Fonction Publique « C.G.F.P. » et notamment l'article L.313-1 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

✓ **Création du poste suivant :**

Filière technique

Adjoint technique territorial ..... 1 poste à temps non complet ..... 25/35<sup>ème</sup>

Je vous demande d'en délibérer.

Les crédits afférents seront inscrits au budget."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les propositions de son rapporteur.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le

16 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 16 AVR. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai  
de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

**Pour Copie Conforme,**

**Le Maire,**

  
**Jeanny LORGEUX**



**La secrétaire,**

  
**Laurence MERCIER**